

2021 DASCO 4 - Subvention (39 985 euros) à un collège au titre du budget participatif des collèges

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la campagne 2019 du budget participatif des collèges, les collégiens étaient appelés à se prononcer sur un catalogue de 16 projets regroupés en 4 thèmes : un collège de l'expérimentation, numérique, sportif et enfin un collège agréable. Ainsi, parmi les collèges ayant participé à ce dispositif, un collège a choisi et commencé à élaborer son projet.

Au titre de l'édition 2019 du budget participatif des collèges :

Le collège Edouard Pailleron (19^{ème}) a choisi le thème « Un collège agréable » et opté pour le projet « Mobilier extérieur » pour un montant de 39 985 €.

L'avancement de ce projet nécessite le versement d'une subvention d'équipement à cet établissement afin de le réaliser dans les meilleurs délais.

Dans le cadre de la présente délibération, il vous est donc proposé d'accorder à ce collège une subvention d'équipement pour un montant total de 39 985 € au titre du budget participatif des collèges édition 2019.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2021 DASCO 4 - Subvention (39 985 euros) à un collège au titre du budget participatif des collèges

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi d'une subvention d'investissement à un collège au titre du budget participatif des collèges ;

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6^{ème} Commission et par Mme Anouch TORANIAN, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement est attribuée au collège Édouard Pailleron, au titre du budget participatif des collèges 2019 pour un montant de 39 985 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021.